« Toulouse Capitole Publications » est l'archive institutionnelle de l'Université Toulouse 1 Capitole.

L'INTERPRÉTATION DE LA MAUVAISE FOI (CJCE, 11 JUIN 2009, AFF. C-529/07).

ALEXANDRA MENDOZA-CAMINADE

Référence de publication : La Semaine Juridique Edition Générale n° 5, 1er Février 2010, doctr. 135

Pour toute question sur Toulouse Capitole Publications,

contacter portail-publi@ut-capitole.fr

L'INTERPRÉTATION DE LA MAUVAISE FOI (CJCE, 11 JUIN 2009, AFF. C-529/07).

La Cour se prononce pour la première fois sur les critères de la mauvaise foi du déposant en matière de marque communautaire. Selon la Cour, la mauvaise foi doit être appréciée de manière globale au regard de facteurs pertinents, notamment par la prise en compte de la connaissance par le déposant de l'usage antérieur par des concurrents de formes similaires, de l'intention du déposant d'empêcher ces concurrents de continuer à utiliser leurs présentations, et de la notoriété acquise par le déposant avant la demande d'enregistrement. L'interprétation claire donnée par la Cour montre la voie que devront suivre désormais les offices d'enregistrement ainsi que les juridictions nationales pour refuser ou annuler des marques.